Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Economie sociale et solidaire : 164 emplois préservés en Vaucluse grâce aux aides de l'Etat



En début d'année, Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, en charge de l'Économie sociale, solidaire et responsable avait annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence de 30M€ pour les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) de moins de 10 salariés, frappées par la crise.
Dans la foulée, le réseau d'entrepreneur France Active et ses 35 associations territoriales, a assuré, jusqu'au 31 juillet dernier, le déploiement de ce fonds baptisé 'UrgencESS' partout en France à travers un guichet unique.
Au final au niveau national, cette aide financière non-remboursable allant de 5 000€, pour les structures de 1 à 3 salariés, à 8 000€ pour les structures de 4 à 10 salariés, a permis de soutenir 4 866 structures

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

rencontrant des difficultés économiques liées à la situation sanitaire. L'impact sur le maintien de l'emploi en France aurait permis de sauvegarder près de 16 000 emplois.

268 000€ pour le Vaucluse

Dans le détail, 44 structures de l'ESS ont bénéficié de 268 000€ d'aides en Vaucluse (voir tableau ci-dessous). De quoi préserver 164 emplois, faisant du département le 2e de Paca à profiter de ce dispositif derrière les Bouches-du-Rhône (486 emplois concernés). Cela rappelle également le poids de l'ESS dans le Vaucluse, 5e département le plus pauvre de France selon l'Insee, où l'économie sociale et solidaire représente près de 9% des emplois locaux et 10% du PIB national.

Au total, l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a obtenu 2,07M€ afin de soutenir 346 structures et sauvegarder 1030 emplois. Dans les départements voisins, le Gard (252 000€ pour 103 emplois), l'Ardèche (184 000€, 81 emplois) et surtout la Drôme (394 000€, 193 emplois) ont également été bien lotis.

Le détail des aides du dispositif UrgencESS en Vaucluse, en Paca et dans les départements limitrophes.

Départements	Nb de structures	Montant décaissé	Emplois sauvegardés
Vaucluse	**44**	**268 000€**	**164**
Alpes-de-Haute-Provence	21	135 000€	92
Alpes-Maritimes	51	288 000€	110
Bouches-du-Rhône	167	1M€	486
Hautes-Alpes	24	141 000€	68
Var	39	234 000€	110
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**346**	**2,07M€**	**1030**
Ardèche	32	184 000€	81
Drôme	68	394 000€	193
Gard	42	252 000€	103
Hérault	76	482 000€	259

Développer de nouveaux financements durables

Au-delà de l'aide financière, UrgencESS a également permis d'accompagner des structures solidaires dans le maintien de leur activité, notamment des petites associations. Elles ont ainsi bénéficié d'un diagnostic de leur situation économique et de conseils leur permettant de s'orienter vers de nouvelles solutions de financement, notamment dans le cadre de France Relance.

« Avec UrgencESS, nous avons pu apporter une réponse plus que tangible à des associations comme à des entreprises pleinement mobilisées sur le développement du lien social, la culture ou l'écologie, explique Pierre-René Lemas, président de France Active. Et nous leur avons aussi permis de penser leur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

modèle pour rebondir face à la crise et de se projeter dans une relance pleinement solidaire. »
Certaines ont également bénéficié d'un accompagnement de partenaires de l'opération tels que le réseau des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ou de KissKissBankBank, la plateforme de financement participatif du groupe La Poste.
« Les structures que nous avons pu accompagner pour traverser la crise sont mieux armées pour s'engager dans la relance, qui concerne tous les acteurs économiques du pays, se félicite Olivia Grégoire, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable. Nous devons désormais poursuivre notre politique de soutien aux entreprises de l'ESS en développant de nouveaux financements durables compatibles avec la dimension solidaire qu'elles portent au quotidien. »

Salariés aidants : encourager les entreprises
C'est notamment dans cette logique qu'Olivia Grégoire ainsi que Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'Autonomie et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées viennent de lancer une mission confiée à la Plateforme RSE de France Stratégie, relative à la mobilisation des entreprises envers leurs salariés aidants.
« Ses travaux porteront en particulier sur les conditions nécessaires à l'élargissement des critères de la RSE à cette problématique en identifiant les leviers favorisant l'appropriation effective de cet enjeu par les entreprises ainsi que le développement et la valorisation de pratiques exemplaires », expliquent les 3 membres du gouvernement.
Une attention particulière sera également portée aux petites et moyennes entreprises et aux propositions de solutions concrètes pour soutenir et intensifier le recours au congé proche aidant indemnisé, effectif depuis le 1er octobre 2020.Les recommandations de la Plateforme RSE seront présentées au Gouvernement d'ici le 1er février 2022.

Soutien financier à l'hébergement des saisonniers agricoles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Le ministère de l'Agriculture et Action Logement rappellent qu'il existe une aide financière à l'hébergement destinée à favoriser l'emploi agricole.

En effet, le secteur agricole en Provence Alpes Côte d'Azur et Corse propose chaque année plusieurs centaines d'emplois de saisonniers agricoles, mais également dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Ces salariés peuvent rencontrer des difficultés pour assumer les charges d'un logement temporaire à proximité de l'exploitation. Le ministère de l'Agriculture et Action Logement entendent donc favoriser l'emploi agricole par l'octroi d'une aide financière à l'hébergement.
D'un montant pouvant atteindre 600€ cumulable, elle permet à ces travailleurs agricoles de couvrir tout ou partie de leurs frais d'hébergement.
L'aide d'un montant de 150€ par mois peut être demandée jusqu'à 6 mois après le démarrage de l'activité. Le bénéfice de l'aide est plafonné à 4 mois pour un même ménage (l'aide peut par exemple être perçue 2 mois une année et 2 mois l'année suivante).

Les bénéficiaires :
Les salariés des entreprises agricoles quels que soient leur effectif, l'ancienneté et la nature du contrat de travail. Les intérimaires sont éligibles à l'aide s'ils exercent au sein d'une entreprise du secteur agricole.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Les logements concernés :
Le logement doit être situé dans le parc locatif privé, intermédiaire ou social, dans les structures d'hébergement collectif (hors Crous) ainsi qu'en chambres d'hôtes, gîtes, résidences de tourisme, chambres chez l'habitant et campings.

Pour plus d'informations sur l'aide aux saisonniers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, rendez-vous sur actionlogement.fr

Plan de relance : les industriels rêvent d'un retour vers le futur



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le plan de relance doit emboîter le pas aux mesures d'urgences imposées par la crise sanitaire. Le gouvernement y voit l'occasion de mobiliser les entreprises en un temps record pour une reconquête industrielle urgente.

Il paraît bien loin, le temps où le dirigeant de feue Alcatel – un marseillais – se vantait d'en faire une entreprise sans usines. Garder 'l'intelligence', refiler la pollution : le pari de la délocalisation avait pour but de 'maximaliser la valeur de l'actionnaire'. Il finit en réalité par enclencher la spirale du déclin d'un groupe bientôt sans usines et sans salariés.
La délocalisation est une idée qui fait son chemin. D'un plan social à un autre, le chômage se massifie au sein du tissu manufacturier français. Il est pris en charge par un Etat providence qui accompagne, puis alimente le mouvement de destruction d'un outil industriel ployant, petit à petit, sous des charges sociales, des impôts sur les sociétés ainsi que des impôts de production hors normes à la fin des années 2000.

« Un déclassement devenu irrécupérable ? »

Ni l'euro, ni l'Europe n'arrangent les choses depuis lors, bien au contraire : la France ne maîtrise plus l'ensemble de la chaine de l'industrie nucléaire depuis la décision de l'Etat (mandat Hollande) de donner l'activité turbine d'Alsthom à l'américain General Electric. L'Etat, après avoir obligé EDF à vendre à prix coutant de l'électricité à des concurrents bien plus polluants dans le cadre d'une directive européenne, vient maintenant d'annoncer le prochain démantèlement de ce – presque – ultime fleuron de l'industrie française.
Il n'aura donc fallu qu'une vingtaine d'année pour que l'industrie pèse à peine 10% du PIB français. A en croire Bruno Lemaire, ministre de l'économie, des finances et de la relance « nous ne sommes pas loin du moment où le déclassement deviendra irrécupérable ».

Premier arrivé, premier servi
Le gouvernement a donc (en même temps) promis d'affermir la « compétitivité et la souveraineté économique » (34 milliards) ; de hâter la transition écologique (30 milliards) ; et d'assurer la cohésion sociale et territoriale (30 milliards).
Cent milliards tout ronds, voici en quoi consiste le plan 'France relance' – présenté en septembre dernier – qui doit être déployé en un temps record en vue de soutenir la reprise de l'économie. « Le train de la relance ne passera pas deux fois. Le principe est simple : premier arrivé, premier servi », synthétise le nouveau sous-préfet à la relance du Vaucluse, Julien Fraysse. Au plan national, il est question d'assurer le décaissement de 40 milliards d'euros dès 2021. Ce montant intégrant 10 milliards de réduction d'impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises.
« La philosophie de ce plan est radicalement différente de celle d'un plan d'aide et de ses mesures d'urgence » (détaillées ci-dessous pour le Vaucluse). France relance doit, d'une part « porter suffisamment d'activité pour éviter les faillites » et d'autre part, se placer à un horizon de 10 ans pour « créer les emplois de demain en accélérant la transformation de l'économie et de l'industrie française », recadre Julien Fraysse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter.

Beaucoup d'appelés, bien peu d'élus pour l'instant

Le plan, qui regroupe une incroyable quantité de dispositifs et d'agences, n'a pas vraiment bien démarré. Mi-mars, 24 dossiers industriels de notre région avaient été retenus dans le giron du programme « Territoire d'industrie » pour un montant de subvention de l'Etat de 13M€ et un effet de levier au mieux cinq fois supérieur, soit environ 50M€ d'investissement. « Les délais de réponse sont longs. Il y a même des dossiers trainent depuis novembre dernier. Et les refus, non motivés, augmentent crispation de nos collègues», souligne Tomas Redondo, secrétaire général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) en Vaucluse.

> **« La déception est à la mesure de l'engouement. »**

L'Agence de service et de paiement (ASP) – opérateur centralisé du dispositif 'industrie du futur' – tente en ce moment même d'écluser les milliers de demandes reçues et ne rouvrira qu'au mois de mai. Elle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

distribue, par simple courriel, des fins de non recevoir à tour de bras. La déception est à la mesure de l'engouement : fin 2020, 15% des entreprises industrielles avaient déposé un dossier dans le cadre de France relance. Mais « la sélection est forte, 10 à 15% des projets sont retenus », se désole le sous-préfet.

Relancer pour restructurer

Donner du temps au temps, personne n'a le temps, ni même beaucoup d'argent, peste Tomas Redondo. « Nous avons très peu de lauréats, alors que nous avons cherché à créer une dynamique auprès de nos adhérents qui représentent entre 400 et 500 entreprises et 5000 salariés. D'autres territoires – comme nos collègues Bretons par exemple – ressentent la même difficulté des PMI à attirer l'œil de ces commissions qui préfèrent privilégier de plus gros industriels. A peine 5% des projets aboutissent dans certains territoires. Il faudrait dans un premier temps pouvoir recycler des dossiers pour les rendre éligibles à d'autres financements ou accompagnements », suggère-t-il. L'IUMM a quand même mis la main à la poche pour le montage des dossiers (30 000€). « Et puis structurer cet effort de relance dans un schéma directeur propre à notre territoire. Parce que bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter. Nous avons le sentiment d'être isolés sur ces sujets que l'on pourrait mettre sur la table à l'occasion de cette relance pour remédier à nos problèmes de développement industriel et nous ouvrir aux grands territoires métropolitains voisins.»

« L'Etat tente cependant de corriger le tir. »

L'Etat tente cependant de corriger le tir sur le plan financier et en matière de proximité avec l'aide de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'enveloppe nationale de 400M€, initialement pour le développement ou la relocalisation industrielle (création et extension de sites, modernisation et robotisation, nouveaux équipements, centre de formation) vient d'être rallongée de 300M€, le 23 mars dernier. Ce Fonds d'accélération des investissements industriels dont les décisions sont prises « au plus près du terrain par le préfet et le président du conseil régional » après une instruction par BPI France, avait à l'origine été doté dans notre région de 20M€ ; 26M€ supplémentaires ont été ajoutés à ces crédits pris en charge à part égales entre l'Etat et le Conseil régional.De son côté, Julien Fraysse presse les entreprises d'aller de l'avant avec, notamment, l'appel à projet lancé – ouvert jusqu'au 29 avril – par l'ADEME visant à soutenir – selon le jargon administratif – le « lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou solutions présentant des externalités positives pour l'environnement ». Quels seront les critères de réussite de la mission du sous-préfet qui s'achèvera en 2022 ? « Le juge de paix sera indéniablement le travail accompli pour entreprendre des projets un peu complexes et de les mener à bien en s'appuyant sur toutes nos forces ». La relance et la concertation ont donc encore leur chance dans notre département, même si on est encore loin du projet de reconquête industrielle annoncé en fanfare, car il exige un travail de fond de l'Etat et des entreprises pour une politique industrielle cohérente.

Le plan France relance en Vaucluse : déjà une centaine de millions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Au premier mars, 101 dossiers ont été déposés pour bénéficier du plan France relance, dont 34 sur le volet 'Territoires d'industrie' qui a désigné 7 lauréats pour 24M€ d'investissement productif, plus un autre lauréat issu du secteur aéronautique (Egide) : Conserves Guintrand (Carpentras), Charles Faraud (Monteux), Volps finance (groupe Moscatelli à Entraigues-sur-la-Sorgue), Winlight system (Pertuis), Pellenc ST (Pertuis), Eurenco (Sorgues), et un autre dossier sans annonce officielle. En 2020, deux entreprises avaient été lauréates de l'appel à projet 'aide à la décarbonation', piloté par l'ADEME, Isover groupe Saint-Gobain (Orange) et Etex (Carpentras).
Sur l'aspect 'souveraineté' du plan, un projet de relocalisation est en cours de montage portant sur plusieurs millions et quelques dizaines d'emplois, selon Julien Fraysse, le sous-préfet à la relance qui espère l'aboutissement d'une autre initiative de même nature, éligible cette fois sur des fonds européens. Par ailleurs, 9 dossiers ont été déposés dans notre département pour une demande de subvention s'élevant à 6M€ pour le recyclage de friches industrielles. Enfin, la baisse des impôts de production, mi–février, atteignait 74M€ au profit d'un peu moins de 7 000 entreprises (cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation foncière, plafonnement de la cotisation économique territoriale).

Les aides d'urgence en Vaucluse
– Prêt garanti par l'Etat : 1,03 milliards d'euros pour 7 734 entreprises*
– Fonds de solidarité : 232,19M€ pour 22 860 entreprises*
– Activité partielle : 170M€ pour 12 500 entreprises**
– Report d'échéances sociales : 113M€ pour 29 000 structures économiques dont 2 000 artisans et commerçant (1,8M€ de l'Urssaf)**
– Mesures fiscales : 10M€ (IS ou TS et TVA) pour 800 entreprises.**

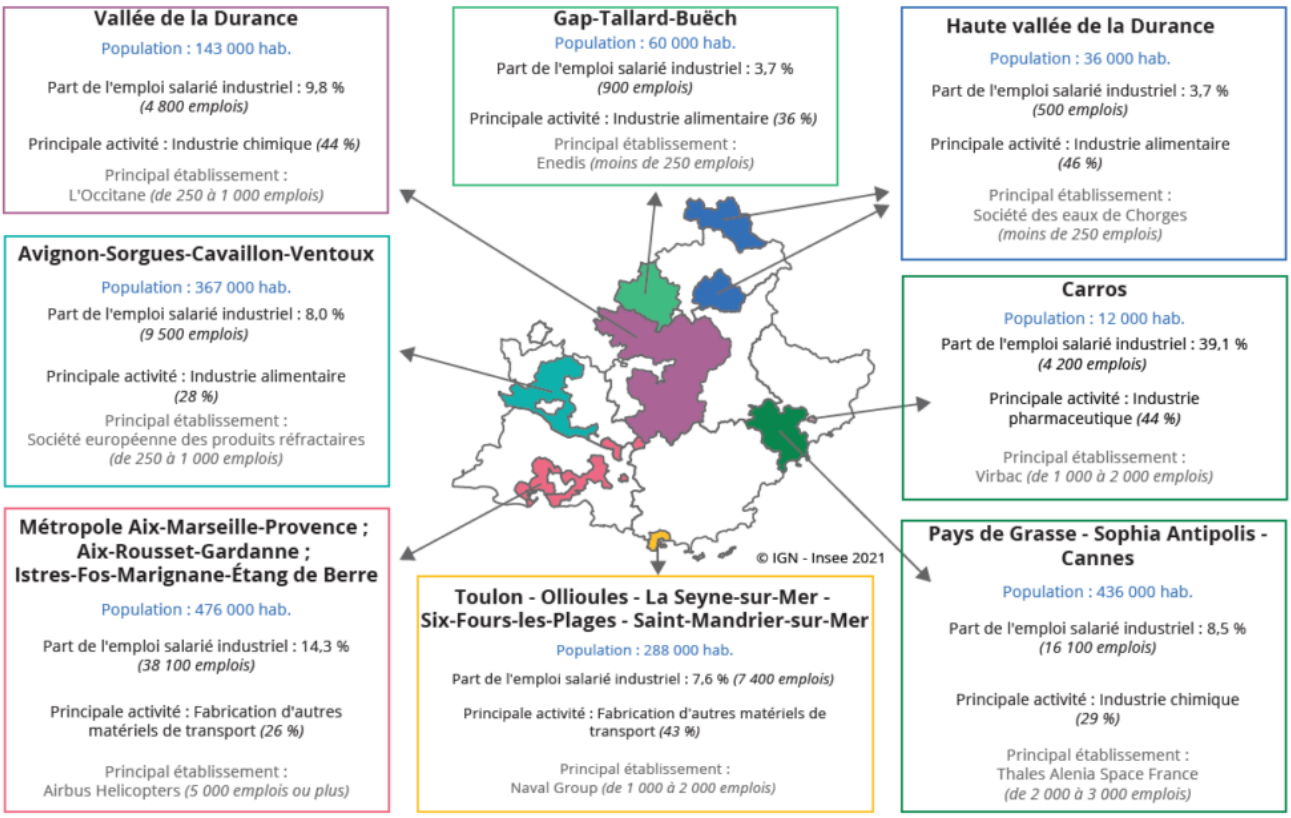
**(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés début avril 2021)*
***(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés entre le 1 et le 15 mars 2021)*

Retrouvez ici les données relatives aux projets industriels soutenus dans le cadre de France Relance.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

► Chiffres clés des Territoires d''industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : Insee, Flores 2018, recensement de population 2017.